

CONSEIL MUNICIPAL N°06/2017
Jeudi 14 septembre 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE - RENDU

Le quatorze septembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le sept septembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER (pouvoir à JM. FOURNIER), Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Mélanie SALLE, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN.

Absents : Régis BLAYRAT (pouvoir à M. SEVENERY), Géraldine HUGUES, Marie-Dominique MICHELET (pouvoir à C. CLIMENT), Sébastien ANDEVERT (pouvoir à T. PESENTI), Mustapha ES SHAITI, Jennifer MOURET, Claude CADENAT (pouvoir à M. PERIER)

Nombre de membres présents : 16 Absents : 7 Suffrages exprimés : 20

Secrétaire de séance : Mélanie SALLE

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 22 juin 2017

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 22 juin dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Révision du taux d'abattement facultatif à la base de taxe d'habitation

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

La commune de Jonquières Saint Vincent a instauré un abattement général facultatif à la base de la taxe d'habitation, au taux maximum de 15%, par délibération du 6 juin 1980. Depuis, la taxe d'habitation a évolué législativement d'un impôt local vers un impôt national, avec un ensemble de mesures instaurant des exonérations et des dégrèvements sans plus aucun lien avec le logement et sa valeur locative : c'est ainsi qu'elle a été peu à peu déconnectée des choix fiscaux des communes pour dépendre davantage de décisions législatives à portée nationale. Il s'en est suivi une perte de recettes fiscales pour les communes.

Une simulation de l'impact d'une révision à la baisse de cet abattement a été demandée à la Direction des Finances Publiques et il est proposé de le réduire à 8% à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est important de rappeler que le taux de la taxe d'habitation n'a pas été augmenté depuis 2012, et qu'il se situe à un niveau très inférieur à la moyenne nationale (11,67% contre 24,38%).

Il est important également de rappeler le faible niveau de pression fiscale mesurée par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (0,64 pour un seuil fixé à 1), selon le rapport d'orientations budgétaires 2017. Et il convient enfin de préciser qu'aucune augmentation des taux de taxe d'habitation et taxes foncières ne sera proposée en 2018.

Vote à l'unanimité

3 – Décision budgétaire modificative n°1 du service annexe de l'eau

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 22 juin dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'acquisition des immeubles cadastrés AC-458 et 459 au quartier de Saint Vincent, pour l'aménagement futur d'un espace public au droit de la Place de Saint Vincent et de la rue des Costières, au prix de 255.000€.

Il est proposé d'acquérir ces terrains depuis le budget annexe de l'eau, à la faveur de la création future d'une « maison de l'eau », espace à vocation pédagogique et touristique, intégré au projet d'aménagement d'ensemble : une décision budgétaire modificative est nécessaire pour permettre le financement de cette acquisition sur le chapitre 21 (Immobilisations corporelles) à partir du transfert d'écritures budgétaires non affectées correspondant à l'excédent de la section d'investissement et inscrites aux chapitres 20 (Immobilisations Incorporelles) et 23 (Immobilisations en cours). La décision modificative ne porte ainsi pas atteinte au programme budgétaire global, et n'affecte pas l'équilibre du budget de l'eau.

Vote à l'unanimité

4 – Projet de travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau de la rue de l'Eglise

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Lors des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, il a été constaté une grave incohérence au niveau du réseau d'adduction d'eau potable qui est apparu raccordé, depuis plusieurs années, au réseau d'eau de fontaines : c'est ainsi que l'eau potable alimente une partie des fontaines du village depuis le réservoir de Fontcouverte.

Après recherches et géodétection des réseaux d'eau de la rue de l'Eglise en fin d'année 2016, tandis que le schéma directeur de l'eau en cours d'élaboration a montré l'état dégradé du réseau sous cette voie, il s'avère nécessaire de procéder à la rénovation du réseau d'eau potable, qui permettra de le dissocier totalement du réseau de fontaines. Le coût total des travaux est estimé à 176.985€HT, pour lequel il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département.

Cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre plus général d'un réaménagement complet de la rue de l'Eglise, sous maîtrise d'ouvrage au moins partielle de la C.C.B.T.A. dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Vote à l'unanimité

5 – Cession d'un terrain communal pour la construction d'une halle des sports

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 3 mai 2012, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de construction d'une halle des sports communale au quartier Peire Fioc. Le terrain d'assiette a été défini pour une superficie totale de 35.890m² concernant 13 propriétaires différents, dont la commune pour la parcelle cadastrée AS-152 d'une contenance de 2.288m².

Dans le cadre du contrat local d'aménagement conclu le 14 juin 2016 avec la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le projet de construction est finalement porté par la CCBTA qui procède donc à l'acquisition des terrains d'emprise : il est donc proposé de lui céder la parcelle communale pour un euro symbolique. A l'issue de la construction, les terrains d'assiette et l'équipement seront remis à disposition de la commune.

Vote à l'unanimité

6 – Demande de subvention pour la réalisation d'une fresque murale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Dans le cadre des travaux de la seconde tranche de requalification du centre ancien, entrepris au niveau de la rue de l'Ecole de Garçons et de la rue de la République, la démolition de l'immeuble dit Garcin permettra prochainement l'aménagement d'une placette publique sur laquelle sera édifiée une nouvelle fontaine. Mais elle a également permis de dégager une vaste façade vierge qui, après réfection des enduits, offre l'opportunité d'une belle fresque murale de près de 70m² de superficie.

Le peintre décorateur et créateur de surfaces, Oswald OLIVADO, installé à Calvisson, a proposé un hommage en couleurs sépia à deux illustres écrivains et poètes provençaux, Alphonse DAUDET et Frédéric MISTRAL : le coût total de cette réalisation s'élève à 16.000€HT, exonéré de TVA, pour lequel il est proposé de solliciter l'aide de la Région au taux maximal de 80%.

Vote à l'unanimité

7 – Renouvellement de la convention d'animation d'un ALSH extrascolaire avec le Centre Social Soleil Levant de Manduel

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse

Par délibération en date du 11 août 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'une convention d'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement, pendant le temps extrascolaire, avec le Centre Social Soleil Levant de Manduel. Les prestations portaient sur le mercredi après-midi et les vacances scolaires ; elles s'achevaient le 31 août 2017.

Considérant l'intérêt de ce service public offert aux familles jonquiéroises, il est proposé de reconduire cette convention en l'adaptant aux nouveaux rythmes scolaires, c'est-à-dire en instaurant un accueil le mercredi matin de 7h30 à 13h30, incluant le déjeuner, et en transformant l'accueil du mercredi après-midi en accueil en journée continue de 7h30 à 18h30 avec le repas de midi.

Le coût annuel s'élève à 49.580€ et bénéficie de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Vote à l'unanimité

8 – Avenant n°3 à la convention d’animation d’un ALSH périscolaire avec le Centre Social Soleil Levant de Manduel

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l’enfance et à la jeunesse

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d’une convention d’animation d’un accueil de loisirs sans hébergement, pendant le temps périscolaire, avec le Centre Social Soleil Levant. Les prestations portaient cette fois sur les temps d’accueil du matin (7h30 à 9h00), du déjeuner (11h45 à 14h00), et du soir (16h45 à 18h30).

Compte tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui se déroule désormais sur quatre jours, il convient de modifier la convention par voie d’avenant pour supprimer les prestations du mercredi. Le coût de la prestation s’élèvera à 120.114€ pour l’année 2018. *Vote à l’unanimité*

9 – Avenant à la convention d’assistance technique à l’eau conclue avec le Département

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’environnement

Dans le cadre d’une convention d’assistance technique pour les services publics de l’eau et de l’assainissement, conclue avec le Conseil Départemental en 2009, la commune s’acquitte chaque année du coût de ces missions, évalué sur la base de 0,35€ par habitant pour chacun des deux services. Or, en 2015, la commune a contesté le règlement de la part relative à l’eau, considérant qu’aucune prestation n’était plus rendue par les services du Département en ce domaine depuis plusieurs années.

L’avenant à la convention proposé par le Département pour supprimer cette prestation évoque une prise d’effet au 1^{er} janvier 2017, mais il est demandé à l’assemblée d’approuver cette suppression au 1^{er} janvier 2016. *Vote à l’unanimité*

10 – Convention de mise à disposition du stade Marcel Pierre

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux associations

Au contraire du club-house de tennis ou des arènes municipales, il n’existe pas, à ce jour, de convention spécifique pour la mise à disposition des locaux et des installations sportives du stade Marcel Pierre, en dépit d’une utilisation quasi-exclusive par les deux clubs de football jonquiérois.

Il convient donc d’établir une convention de mise à disposition annuelle qui permettra de définir les engagements respectifs de la commune et des clubs en matière d’entretien et d’occupation des locaux, ainsi que les responsabilités partagées en matière de sécurité publique. *Vote à l’unanimité*

11 – Modification du règlement intérieur de l’ALSH périscolaire

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l’enfance et à la jeunesse

Par délibération en date du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal avait instauré un règlement intérieur du service d’accueil périscolaire, distinct du service de restauration.

L’animation de ce service ayant été depuis confiée au Centre Social Soleil Levant de Manduel, il convient d’apporter au règlement les modifications liées au fonctionnement actuel du service. La modification la plus importante porte sur le chapitre 4 relatif à la discipline, avec l’instauration d’un « permis à points » destiné à lutter contre les comportements irrespectueux ou violents des enfants, en les responsabilisant et en les sensibilisant aux conséquences de leurs actes. L’assemblée débat de la sévérité du permis à points et de sa mise en application pratique. *Vote à l’unanimité*

12 – Enquête publique préalable au classement de la rue des Tilleuls dans le domaine public communal

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’urbanisme

La municipalité a entrepris en 2015 la régularisation des procédures de rétrocession des parties communes des lotissements jonquiérois. C’est ainsi que, par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin dernier, plusieurs rétrocessions et classements dans le domaine public communal ont été actés.

En 2013, l'association syndicale libre du lotissement des Tilleuls avait manifesté son souhait de rétrocéder la voie de desserte, également voie traversière du lotissement, tout en conservant la copropriété de la place centrale. Mais compte tenu du nombre important de propriétaires concernés depuis la création du lotissement, il est proposé de recourir à la procédure de classement d'office, considérant l'accord a priori des propriétaires actuels, après enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera sur le transfert de propriété et le classement d'office de la voie dans le domaine public communal. *Vote à l'unanimité*

13 – Création d'une commission municipale « Culture et Patrimoine »

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal avait procédé à la création et à la composition des commissions de travail municipales, dont la Commission « Agriculture, Patrimoine, Culture ».

A la suite d'un changement de délégation intervenu le 3 août dernier par voie d'arrêté municipal, il est proposé de scinder la commission « Agriculture, Patrimoine, Culture » en deux commissions distinctes : « Agriculture », et « Culture et patrimoine », qui comporteront toujours 13 membres chacune.

Sont élus à l'unanimité au scrutin de liste bloquée : JM. FOURNIER, F. MARTIN, D. POIRIER, T. PESENTI, R. BLAYRAT, C. GOMEZ, G. HUGUES, MD. MICHELET, S. CARRIERE, M. SEVENERY, C. QUIOT, MJ. MARIN et C. CADENAT.

14 – Projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Les réformes territoriales imposent la définition d'une Stratégie des Compétences Locales de l'Eau, dites SOCLE, au niveau des grands bassins hydrographiques. Le projet élaboré par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est soumis à consultation jusqu'au 29 septembre 2017 : il rappelle les enjeux environnementaux de ces réformes territoriales, dresse un état des lieux des compétences et émet un certain nombre de recommandations.

A défaut de qualifications techniques, et sans mettre en cause la réalité des enjeux et des diagnostics, il est proposé d'émettre les deux observations suivantes :

A propos de la GEMAPI, la commune s'interroge sur l'entretien du Grand Valat et sur le devenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières : considéré comme un affluent, même mineur, du Gardon, le Grand Valat a généré la mise en œuvre préfectorale d'un plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) ; sa gestion sera-t-elle incluse dans la GEMAPI ?

A propos de l'eau et de l'assainissement, la commune exprime un avis défavorable au transfert systématique des compétences eau et assainissement : en effet, selon la configuration des territoires, tout maillage de réseaux est impossible ; et dans le contexte réglementaire d'une délégation de services publics, la mutualisation des services n'a aucun intérêt, mais générera en revanche des coûts de fonctionnement quasiment inexistantes aujourd'hui. Et tel est précisément notre cas.

Vote à l'unanimité

15 – Rapport annuel de la CCBTA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte, par délibération du 17 juillet dernier, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : si ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions d'exécution du service, techniques, organisationnelles et économiques, il nous semble méconnaître en revanche les difficultés et carences objectivement constatées par les usagers.

Il paraît donc opportun, à la faveur de ce rapport annuel, d'exprimer les observations et critiques de nature à améliorer la qualité de ce service majeur rendu à nos populations.

- La mauvaise implantation de plusieurs points d'apport volontaire (PAV)
- La mauvaise communication sur les secteurs de collecte
- La fréquence irrégulière de vidange des PAV et des conteneurs enterrés
- L'absence de signalement préventif d'une carence de collecte.

- L'absence de retour systématique des infractions constatées par la brigade d'incivilités.
- L'absence de retour systématique sur les réponses apportées aux plaintes et doléances des administrés.
- L'obligation, pour les services techniques municipaux, d'intervenir en sus du service communautaire pour pallier aux dépôts intempestifs, par souci de salubrité et de propreté du domaine public.
- La politique de gestion de la déchetterie, trop restrictive, notamment pour les déchets verts, contribuant à la prolifération de dépôts sauvages.

Vote à l'unanimité

16 – Conséquences de la réduction du dispositif des emplois aidés

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, déléguée au personnel communal - Pour information

Depuis le 7 août dernier, l'Etat a suspendu le dispositif des emplois aidés, demandant aux services de Pôle Emploi et de la Mission Locale Jeunes de ne pas donner suite ni aux demandes de renouvellement de contrats, ni aux demandes de contractualisations nouvelles.

En dépit de ses démarches auprès de la DIRECCTE, du Ministère du Travail, de la Préfecture, de l'Association des Maires de France, et de Madame la Députée de la 1^{ère} Circonscription du Gard, la commune n'a pas pu procéder au renouvellement de trois contrats, et il a donc été proposé un contrat de travail à durée déterminée aux agents concernés, compte tenu de leur affectation en milieu scolaire et périscolaire, pour garantir les meilleures conditions de service public à la rentrée.

Mais l'impact budgétaire d'un tel recrutement est considérable, et il est vraisemblable que nous ne pourrions pas proroger ces contrats au-delà des prochaines vacances de Toussaint.

Pour mémoire, la charge annuelle budgétaire des 9 agents sous contrat aidé au 31 août dernier s'élevait à 148.145€ ; la charge nette, déduction faite des aides de l'Etat, était de 64.021€.

La même charge, pour ces 9 mêmes agents recrutés statutairement, s'élèverait approximativement à 208.000€, soit une augmentation budgétaire de près de 60.000€.

17 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire du **Conseil Communautaire du 17 juillet 2017** : 36 questions à l'ordre du jour.

Présentation sommaire du **bureau délibératif du 11 septembre 2017** : 11 questions à l'ordre du jour.

Présentation sommaire du **bureau non délibératif du 11 septembre 2017** : 3 questions.

18 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

- **Décision n°11-2017 du 29 juin 2017** : marché subséquent n°2 pour l'exécution des travaux de VRD rue de l'Ecole de Garçons (LAUTIER MOUSSAC : 80.260,20€TTC).
- **Décision n°12-2017 du 10 juillet 2017** : attribution du marché d'étude d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires (ALLIANCE Environnement : 10.398€TTC).
- **Décision n°13-2017 du 21 juillet 2017** : aide au ravalement de façade (13 rue de la République : 400€).
- **Décision n°14-2017 du 28 août 2017** : défense en justice contre une requête de M. Grégory AGNIEL devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille (Maître Tiffany MAHISTRE).
- **Décision n°15-2017 du 12 septembre 2017** : défense en justice contre une requête de la société ORANGE devant le Tribunal Administratif de Nîmes (Maître MAHISTRE).

19 - Questions diverses

Départ à la retraite du Docteur BARROT : M. DEBSKI s'inquiète de l'avenir du cabinet médical après le départ à la retraite du Docteur BARROT, annoncé pour la fin de l'année.

Fermeture de la boulangerie OUBELAID : M. FOURNIER rappelle que la commune n'est pas propriétaire du fonds de commerce, qu'elle n'a donc aucun pouvoir d'imposer un nouveau boulanger, et dément la rumeur d'extension de la médiathèque.

La séance est levée à 21h00

